



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Table des matières

1. CONTEXTE ET GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES	2
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
a) Résultat de clôture de la section de fonctionnement	6
b) Les recettes de fonctionnement	7
• Produits services, domaine et ventes diverses (chapitre 70)	8
• Impôts et taxes (chapitre 73)	9
• La fiscalité locale (chapitre 731)	9
• Les dotations et participations (Chapitre 74)	12
• Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)	16
• Les produits financiers (chapitre 76)	16
• Les produits spécifiques (chapitre 77)	16
• Les atténuations de charges (chapitre 013)	16
c) Les dépenses de fonctionnement	17
• Les charges à caractère général (chapitre 011)	18
• Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	19
• Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)	19
• Les charges financières (chapitre 66)	20
• Les dépenses spécifiques (chapitre 67)	20
• Les dotations aux provisions et dépréciations (chapitre 68)	20
3. LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS	21
4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22
a) Résultat de clôture de la section d'investissement	23
b) Les dépenses réelles d'investissement (hors résultat reporté)	23
c) Le financement des équipements	27
• La structure des recettes d'investissement	27
• FCTVA et dotations (chapitre 10)	28
• Les subventions d'équipement	30
• La dette sur le budget principal (chapitre 16)	31
5. RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	34
6. BUDGETS ANNEXES	34
a) Le budget « Restauration Collective »	34
b) Le budget « Stationnement Payant »	35
c) Le budget « Services Extérieurs Pompes Funèbres »	37
7. RESULTATS CONSOLIDES 2021	38

1. CONTEXTE ET GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

Préambule

Le compte administratif qui termine et concrétise le cycle de l'exercice budgétaire 2021, a été précédé par :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 8 décembre 2020,
- Le budget primitif 2021 approuvé le 2 février 2021,
- Les décisions modificatives adoptées les 18 mai et 16 décembre 2021.

Le compte administratif est un document budgétaire devant être voté avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice auquel il se rapporte. Il doit être en tout point conforme au compte de gestion produit par le Receveur des Finances.

Il constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget principal et des budgets annexes.

La nomenclature M57 ayant remplacé la nomenclature M14 au 1^{er} janvier 2021, une correspondance des comptes et chapitres a été mise en place pour les années 2019 et 2020 afin d'établir des évolutions en concordance avec les années précédentes.

Contexte général

Dans un contexte toujours marqué par la pandémie de Covid-19, les budgets des collectivités locales ont globalement bien résisté en 2021. L'épargne brute du bloc communal a progressé de 2,3 % en 2021, cependant de grandes disparités existent entre les collectivités.

La nouvelle donne inflationniste réinterroge nécessairement les perspectives car les charges de fonctionnement vont mécaniquement grimper et avoir des conséquences à court terme en 2022, entraînant également des incertitudes à moyen terme. De plus, l'annonce du dégel du point d'indice avant l'été, même si elle est conditionnée à de nombreux facteurs aura également un impact important sur les dépenses de fonctionnement des collectivités à compter de 2022. En parallèle, la revalorisation forfaitaire des bases de 3,4 % décidée pour 2022 pour les habitations et les industries, soit la plus forte progression depuis 1989, vient accroître mécaniquement les recettes de fonctionnement des collectivités mais ne compensant pas la hausse des dépenses de fonctionnement.

Synthèse financière

La ville de La Roche-sur-Yon a bénéficié en 2021 du dynamisme de certaines de ses recettes, principalement les droits de mutation qui ont progressé de 32,72 % pour atteindre 2,94 M€, mais surtout de la maîtrise, une nouvelle fois, de ses dépenses réelles de fonctionnement (+ 1,11 %).

Conséquence de ces trajectoires, les niveaux d'épargne atteignent 14,08 M€ pour l'épargne brute et 6,96 M€ pour l'épargne nette, et progressent respectivement de 11,88 % et 23,47 %.

La qualité de la gestion financière, qui repose notamment sur la maîtrise des charges, permet d'afficher de tels résultats. Le taux d'épargne brute s'élève ainsi à 16,7 %, soit un niveau satisfaisant, supérieur de 1,3 point au taux 2020 (15,4 %). Et l'autofinancement dégagé continue de couvrir une part importante (près d'un tiers) des investissements.

La Ville a également maintenu ses engagements en termes de développement et d'investissement pour notre territoire. Cet effort porte les dépenses d'équipement à 323 € par habitant en 2021.

Afin de financer ces investissements, la collectivité s'appuie, au-delà de l'autofinancement, sur ses ressources propres d'investissement et sur un recours à l'emprunt maîtrisé.

L'encours de dette atteint ainsi 91,71 M€ au 31 décembre 2021, en légère diminution par rapport à 2020 (91,82 M€). Ce niveau d'endettement est conforme à la stratégie municipale, dont il constitue d'ailleurs l'un

des leviers. Avec une capacité de désendettement de 6,52 ans, la solvabilité reste très en-deçà des seuils d'alerte, et témoigne des marges de manœuvre disponibles pour financer les projets communaux.

Tous budgets confondus, les dépenses de la ville de La Roche-sur-Yon (hors résultat reporté) sont de 123,22 M€ en 2021, dont 85,15 M€ pour la section de fonctionnement et 38,07 M€ pour la section d'investissement. Les recettes (hors résultat reporté) s'élèvent à 135,18 M€, dont 95,10 M€ pour la section de fonctionnement et 40,08 M€ pour la section d'investissement.

Enfin, les restes à réaliser (RAR) d'investissement, reportés de 2021 à 2022, se montent à 2,91 M€ en dépenses et 1,09 M€ en recettes.

L'excédent cumulé (résultat reporté inclus) s'élève en 2021 à 6,48 M€, dont 5,7 M€ d'excédent cumulé sur le budget principal et 776 K€ sur les 3 budgets annexes relatifs aux Centre Municipal de Restauration, au Stationnement Payant et aux services extérieurs de Pompes Funèbres.

Enfin, le Délai Global de Paiement s'élève à 18,07 jours en 2021 (contre 18,98 jours en 2020) permettant ainsi un règlement rapide de nos fournisseurs.

VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

L'équilibre global du budget principal, toutes sections confondues, se détermine de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement 69,99 M€	Charges à caractère général 13,13 M€	Recettes de fonctionnement 87,17 M€	Produits des services 2,95 M€
	Charges directes de personnel 35,75 M€		Impôts et taxes 16,85 M€
	Flux de mutualisation avec l'Agglomération 8,80 M€		Flux de mutualisation avec l'Agglomération 6,55 M€
	Autres charges de gestion courante 10,51 M€		Fiscalité locale 43,80 M€
	Autres dépenses de fonctionnement 0,21 M€		Dotations et participations 12,04 M€
	Charges financières et autres 1,59 M€		Autres recettes de fonctionnement 1,88 M€
Remboursement capital dette 7,11 M€		Epargne de gestion 15,68 M€	Cessions des immobilisations 3,10 M€
Dépenses d'investissement 25,68 M€	Dépenses d'équipement 20,25 M€		FCTVA, dotations et subventions 7,81 M€
		Autres dépenses d'investissement 1,14 M€	Emprunts 7,00 M€
		Refinancement de dette 4,29 M€	Refinancement de dette 4,29 M€
TOTAL Dépenses 102,78 M€		Résultat de l'exercice 3,49 M€	TOTAL Recettes 106,27 M€
		Epargne brute 14,08 M€	
		Epargne nette 6,96 M€	

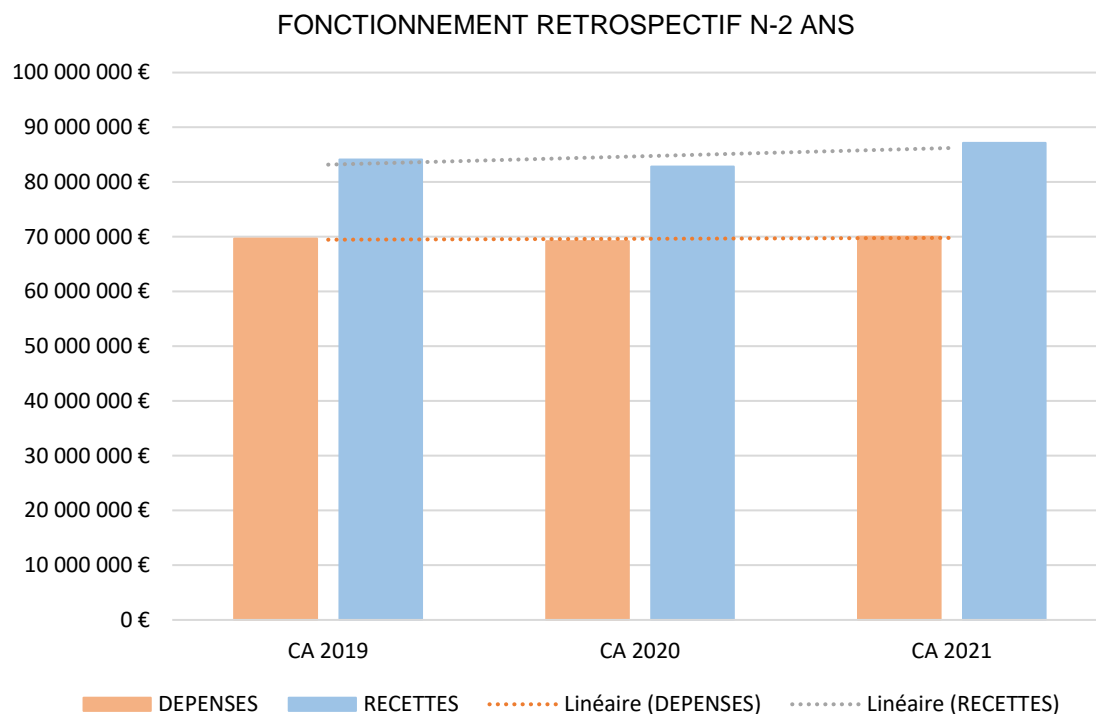
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'équilibre global de la section de fonctionnement du budget principal se décompose ainsi :

BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de gestion 68,40 M€	Charges à caractère général 13,13 M€	Epargne de gestion 15,68 M€	Epargne brute 14,08 M€	Recettes de gestion 84,07 M€	Produits des services 2,95 M€
	Charges directes de personnel 35,75 M€				Impôts et taxes 16,85 M€
	Flux de mutualisation avec l'Agglomération 8,80 M€				Flux de mutualisation avec l'Agglomération 6,55 M€
	Autres charges de gestion courante 10,51 M€				Fiscalité locale 43,80 M€
	Autres dépenses de fonctionnement 0,21 M€				Dotations et participations 12,04 M€
Charges financières et autres 1,59 M€					Autres recettes de fonctionnement 1,88 M€
					Cessions des immobilisations 3,10 M€
Total des dépenses	69,99 M€			Total des recettes	87,17 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables depuis 3 ans tandis que les recettes réelles progressent légèrement.



a) Résultat de clôture de la section de fonctionnement

Le total des recettes émises est de 89 732 654,48 € dont 87 168 020,09 € en réelles et 2 564 634,39 € en opérations d'ordre entre section.

Quant au total des dépenses émises, son montant est de 80 380 834,83 €, dont 69 993 341,67 € en réelles et 10 387 493,16 € en opérations d'ordre entre section.

En section de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2021 est donc de 9 351 819,65 €.

Le résultat reporté de l'exercice précédent (2020) s'élève à 2 145 246,57 €.

Concernant la section de fonctionnement, il s'établit de la façon suivante :

Résultat reporté exercice 2020 :	2 145 246,57 €
Résultat exercice 2021 :	9 351 819,65 €
Résultat de clôture 2021 :	11 497 066,22 €

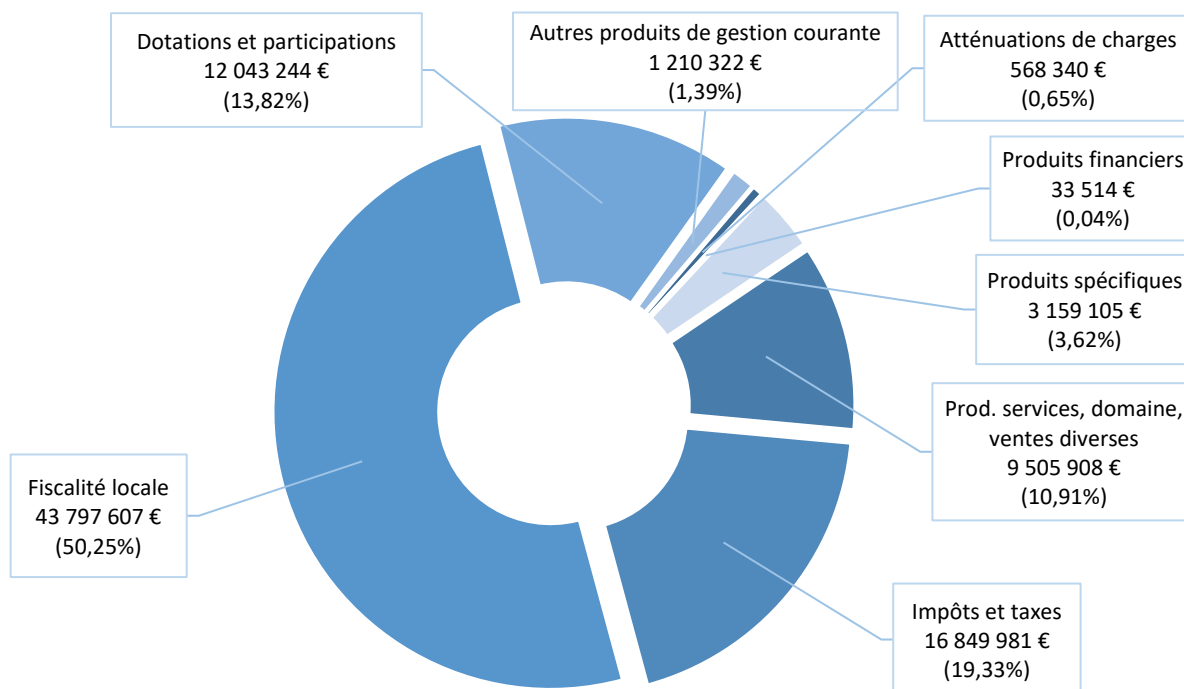
Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève donc à 11 497 066,22 € en 2021.

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent, hors résultat reporté à 87,17 M€ soit une augmentation de 5,27 % par rapport à 2020. Hors cessions et recettes exceptionnelles, la progression est de 2,74 %.

FONCTIONNEMENT	Chap	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
Produits services, domaine, ventes diverses	70	9 755 066	9 318 555	-4,47%	9 505 908	2,01%
Impôts et taxes	73	16 441 508	16 824 427	2,33%	16 849 981	0,15%
Fiscalité locale	731	41 002 226	41 222 890	0,54%	43 797 607	6,25%
Dotations et participations	74	12 659 962	12 819 752	1,26%	12 043 244	-6,06%
Autres produits de gestion courante	75	1 334 983	988 526	-25,95%	1 210 322	22,44%
Produits financiers	76	37 122	34 331	-7,52%	33 514	-2,38%
Produits spécifiques	77	2 284 459	1 034 985	-54,69%	3 159 105	205,23%
Atténuations de charges	013	613 186	549 583	-10,37%	568 340	3,41%
Total recettes réelles de fonctionnement		84 128 511	82 801 528	-1,58%	87 168 020	5,27%

Elles se répartissent de la façon suivante :



• **Produits services, domaine et ventes diverses (chapitre 70)**

D'un montant total de 9,51 M€, les produits des services sont en augmentation de 2,01 % par rapport à 2020, mais restent à un niveau inférieur à 2019, année pré Covid. Ils concernent principalement les recettes de refacturation de personnel (5,38 M€) et de frais (1,18 M€) à La Roche-sur-Yon Agglomération. Ils intègrent également les recettes des usagers des services proposés par la Ville, à savoir principalement les activités périscolaires (1,07 M€), les services à caractère social (384 K€), à caractère culturel (267 K€) et les remboursements de frais par d'autres redevables (354 K€).

Nature	Produits services, domaine, ventes diverses	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
70311	Concessions dans les cimetières	123 779	116 989	-5,49%	113 619	-2,88%
70321	Droits de stationnement et location voie publique	130 453	146 550	12,34%	53 314	-63,62%
70323	Redevance d'occupation du domaine public	263 427	200 475	-23,90%	75 639	-62,27%
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	485 453	276 902	-42,96%	266 994	-3,58%
70631	Redevances et droits des services à caractère sportif	170 169	164 149	-3,54%	204 219	24,41%
7066	Redevances et droits des services à caractère social	227 169	349 115	53,68%	383 971	9,98%
7067	Redevances et droits des services périscolaires et enseignement	1 100 783	1 021 812	-7,17%	1 074 979	5,20%
70846	Mise à disposition de personnel à l'Agglomération	5 329 155	5 295 348	-0,63%	5 377 220	1,55%
70848	Mise à disposition de personnel aux autres organismes	226 571	159 287	-29,70%	206 827	29,85%
70873	Remboursement de frais par le CCAS	73 336	66 956	-8,70%	45 278	-32,38%
70876	Remboursement de frais par l'Agglomération	1 225 718	1 229 190	0,28%	1 194 812	-2,80%
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	189 310	147 793	-21,93%	353 946	139,49%
	Autres produits	209 743	143 990	-31,35%	155 091	7,71%
	Total Produits services, domaine, ventes diverses	9 755 066	9 318 556	-4,47%	9 505 908	2,01%

Les principales variations concernent :

- Une baisse des redevances d'occupation du domaine public (exonération terrasses et voies publiques notamment) de 125 K€,
- Une diminution des locations des emplacements publicitaires et des droits de places de 93 K€,
- Une augmentation des produits des services périscolaires et enseignement (accueil périscolaire et restauration scolaire) de 53 K€,
- Une augmentation des remboursements pour le personnel mise à disposition de l'Agglomération pour 82 K€,
- Une augmentation des produits des services à caractère social (centre municipal de santé) de 35 K€,
- Une augmentation des produits des services à caractère sportif de 40 K€,
- Le remboursement des frais liés au fonctionnement du centre de vaccination pour 214 K€.

- **Impôts et taxes (chapitre 73)**

Les impôts et taxes, comprenant essentiellement les reversements de fiscalité et dotations de l'Agglomération, s'élèvent en 2021 à 16,85 M€. Ils sont stables par rapport à 2020.

Nature	Impôts et taxes	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
73211	Attributions de compensation (AC)	15 789 411	16 122 617	2,11%	16 122 617	0,00%
73212	DSC de base	621 298	621 298	0,00%	621 298	0,00%
73212	DSC économie		64 117		51 952	-18,97%
7323	Reversement du prélèvement sur les paris hippiques				5 193	
738	Taxe forfaitaire sur terrains devenus constructibles	30 799	16 395	-46,77%	48 921	198,39%
Total		16 441 508	16 824 427	2,33%	16 849 981	0,15%

L'Attribution de Compensation (AC) est un versement obligatoire de l'Agglomération vers les communes membres qui a pour but de neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre les collectivités. En l'absence de transfert de compétence avec l'Agglomération ayant un impact sur le montant de l'AC de la Ville, le montant de 16,12 M€ n'a pas évolué par rapport à 2020.

L'Agglomération a versé en 2021 un montant total de 673 K€ de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à la ville conformément aux dispositions du pacte fiscal et financier 2015-2020 prolongé jusqu'au 31 décembre 2021. Ce montant comprend une dotation de base de 621 K€ et une dotation économie arrêtée à 52 K€ suite à l'évolution annuelle supérieure à 2 % des impôts économiques en 2020 de l'Agglomération et dont une partie (30%) est reversée aux communes membres en fonction de leur population.

- **La fiscalité locale (chapitre 731)**

La fiscalité locale se décompose en une fiscalité directe, composée essentiellement des contributions directes (taxe d'habitation et taxes foncières), et une fiscalité indirecte composée d'impôts indirects (droits de mutation, taxe sur l'électricité) et taxes facultatives (droits de place, TLPE).

La fiscalité directe

La fiscalité directe de la Ville est composée des produits de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), de Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV), et de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Elle intègre également la taxe sur les friches commerciales instituée par la Ville depuis 2014 pour lutter contre le développement des locaux commerciaux inexploités depuis au moins deux ans notamment en centre-ville et dans les centralités commerciales.

Pour rappel, la loi de finances 2020 a supprimé, à partir de 2021, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et les compensations fiscales afférentes perçues par les communes et EPCI. Jusqu'en 2023, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales est perçu par l'État. 80% des ménages n'ont pas payé de THRP en 2021. Les 20 % restants ont bénéficié d'un dégrèvement de 30% en 2021, il sera de 65 % en 2022, avec une suppression définitive de l'impôt sur 2023. Le produit fiscal en résultant est affecté au budget de l'Etat et non à la collectivité.

A partir des bases communales de TH sur les résidences principales pour 2020 et du taux voté de TH en 2017, l'État a compensé en 2021, via un coefficient correcteur, la collectivité du produit de THRP dégrèvé et permet à la collectivité de maintenir un produit fiscal qui évolue en fonction des bases d'imposition de la taxe foncière. Cela représente en 2021 un montant de 7,11 M € compensé par l'Etat, soit la différence entre le produit de TH et la compensation fiscale afférente supprimés par la réforme (19,22 M€) et la part départementale de taxe foncière désormais affectée à la commune (12,11 M€).

Seules les résidences secondaires, locaux divers passibles de TH et locaux vacants restent assujettis à la TH avec un taux de TH sur les résidences secondaires (THRS) figé au taux de TH voté en 2019 et un produit fiscal affecté à la collectivité.

La ville retrouvera un pouvoir de modulation de taux sur la THRS en 2023.

L'évolution des bases d'imposition :

Evolution des bases nettes imposables (Etat fiscal 1288 M)	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
Taxe d'Habitation	71 653 473	73 203 506	2,16%	3 803 570	-94,80%
THLV	747 470	812 779	8,74%	699 414	-13,95%
Taxe Foncière sur le Bâti	75 285 816	76 498 297	1,61%	73 027 430	-4,54%
Taxe Foncière sur le Non Bâti	503 458	523 615	4,00%	519 414	-0,80%
Total	148 190 217	151 038 197	1,92%	78 049 828	-48,32%

Les bases nettes imposables ont diminué, entre 2020 et 2021, de 48 % suite à :

- la suppression des bases d'imposition relatives à la TH sur les résidences principales (- 95 %)
- la diminution de moitié de la valeur locative des établissements industriels nécessaires au calcul de la taxe foncière imposée par la loi pour diminuer les impôts de production

Les bases d'imposition ont également évolué avec, d'une part, la revalorisation forfaitaire fixée à 0,2 % en 2021 pour les locaux d'habitation (68 % des bases) et de l'évolution moyenne de 0,7 % de la grille tarifaire au m² pour les locaux professionnels (29 % des bases) et, d'autre part, de l'évolution physique des bases liée aux additions et nouvelles constructions (+ 0,6 % pour les locaux d'habitation) :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	Bases imposées 2020	Répartition par type de locaux 2020	Bases imposées 2021	Répartition par type de locaux 2021
Locaux d'habitation ordinaire et à caractère social	49 070 940	64,15%	49 459 242	67,73%
Locaux à usage professionnel et commercial	21 756 440	28,44%	20 908 965	28,63%
Etablissements industriels et assimilés	5 670 917	7,41%	2 659 223	3,64%
Total	76 498 297	100,00%	73 027 430	100,00%

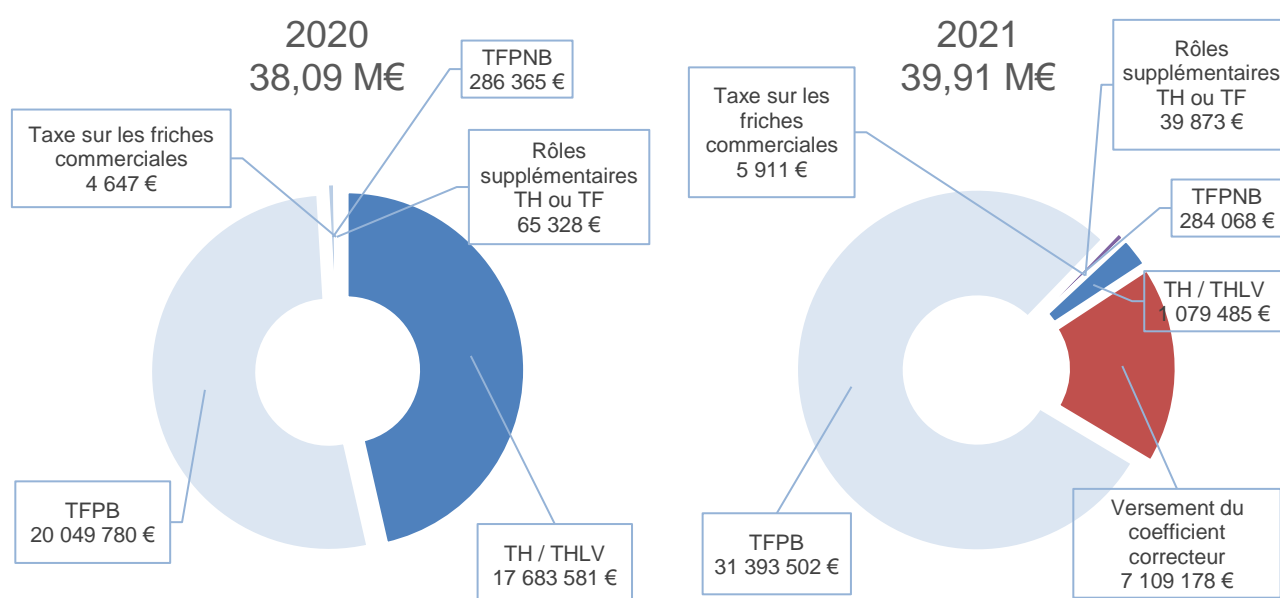
Les taux d'imposition :

En 2021, avec le transfert de la part départementale de la taxe foncière, le taux de foncier bâti a évolué avec l'intégration de l'ancien taux départemental de 16,52 %, le taux global restant stable par rapport à 2020 pour le contribuable :

- Taxe d'Habitation : 23,85 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 42,69 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 54,69 %.

Le produit de fiscalité directe :

En 2021, la répartition du produit fiscal a évolué suite à la disparition du produit de TH sur les résidences principales et le transfert de la part départementale de taxe foncière. Le nouveau versement du coefficient correcteur évolue en fonction de l'évolution des bases de la taxe foncière.



En 2021, le produit de fiscalité directe a progressé de 4,78 % et s'élève à 39,91 M€ contre 38,09 M€ en 2020.

La fiscalité indirecte

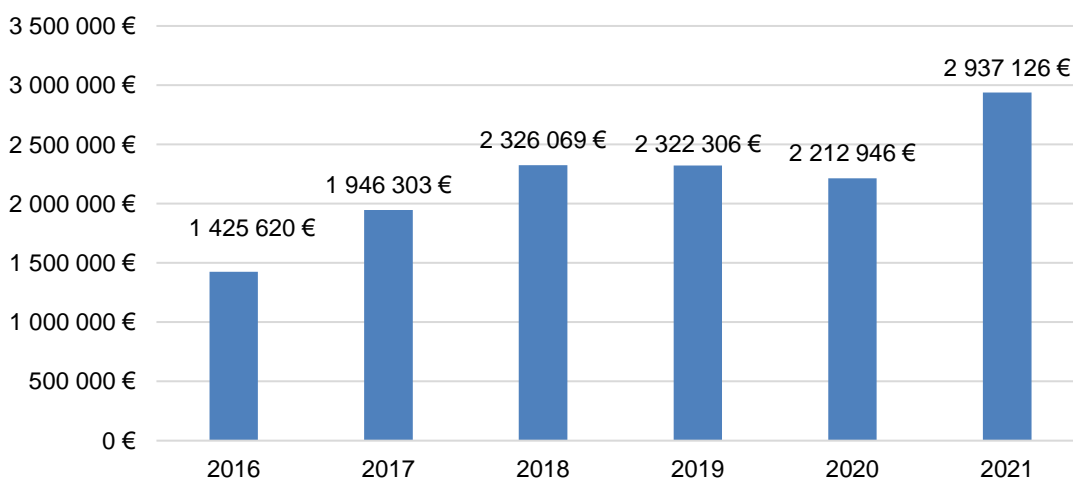
D'un montant de 3,89 M€, les recettes de la fiscalité indirecte ont augmenté de 752 K€ (+ 24 %) par rapport à 2020.

Nature	Fiscalité indirecte	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation	2 322 306	2 212 946	-4,71%	2 937 126	32,72%
73132	Taxe sur les pylônes	70 412	73 747	4,74%	75 429	2,28%
73141	TCCFE	372 870	255 409	-31,50%	144 898	-43,27%
73154	Droits de place	55 657	8 474	-84,78%	22 070	160,45%
731731	Impôt sur les spectacles	60	62	3,12%	64	3,02%
73174	TLPE	717 218	582 552	-18,78%	706 004	21,19%
Total		3 538 522	3 133 189	-11,45%	3 885 590	24,01%

Après une année 2020 en baisse marquée par la crise sanitaire et les mesures de soutien aux acteurs locaux, la fiscalité indirecte a enregistré un rebond en 2021 :

- La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) est revenue à son niveau de 2019 à 706 K€ par rapport à 582 K€ en 2020 et la baisse des tarifs de 20 % en soutien aux entreprises pendant la crise sanitaire,
- La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) est en diminution de 43 % en raison de son transfert progressif au SYDEV décidé en 2016, son produit de 145 K€ correspondant au reversement de 10 % de la taxe collectée sur le territoire communal reversée à la ville par le SYDEV,
- La Taxe additionnelle aux droits de mutation, liée au nombre de transactions immobilières et au prix de vente des biens, enregistre un produit jamais atteint à 2,93 M€, dépassant le pic de 2018, sous l'effet du dynamisme du marché immobilier et de l'augmentation des prix observée sur notre territoire. En effet, les prix ont progressé de 11 % en 2020 sur la commune selon la chambre des notaires puis entre 4 et 6 % en 2021 selon la FNAIM.

Evolution annuelle du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière



- **Les dotations et participations (Chapitre 74)**

Les concours financiers de l'État

Les concours financiers de l'État perçus par la Ville sont constitués des dotations et des allocations compensatrices. Ils s'élèvent globalement à 9,79 M€ en 2021 contre 10,73 M€ en 2020, en diminution de 942 K€, liée notamment à l'évolution imposée par la loi des compensations fiscales (suppression de la TH et baisse des impôts en faveur des établissements industriels).

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Nature	Dotation Globale de Fonctionnement	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
74111	Dotation forfaitaire	6 107 199	6 082 080	-0,41%	6 055 854	-0,43%
741123	DSU	1 498 422	1 607 101	7,25%	1 701 816	5,89%
741127	DNP	645 460	712 760	10,43%	648 431	-9,03%
Total		8 251 081	8 401 941	1,83%	8 406 101	0,05%

La dotation globale de fonctionnement (DGF), qui comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation nationale de péréquation (DNP), est restée stable en 2021 à 8,40 M€ (+ 0,05 %).

- La dotation forfaitaire

Elle s'élève à 6,06 M€ en 2021 contre 6,08 M€ en 2020.

La dotation forfaitaire versée à la commune est en diminution de 26 K€ en 2021 : elle continue d'être écartée (- 72 K€ en 2021) compte tenu de son potentiel fiscal supérieur à la moyenne des communes et malgré une part dynamique de la population en augmentation (+ 46 K€ en 2021).

- La dotation de solidarité urbaine (DSU)

En 2021, le montant de la DSU a augmenté de 5,89 % en 2021 par rapport à 2020.

La Ville a bénéficié de la majoration de l'enveloppe globale à répartir entre les communes de métropole en augmentation de 90 M€ en 2021, et qui s'est traduit par une augmentation de la dotation versée à la commune (+ 95 K€) par rapport à 2020.

Compte tenu des critères d'éligibilité de la DSU (potentiel financier, logements sociaux, personnes couvertes par les allocations logement, revenu moyen par habitant), la ville bénéficie de son versement afin de soutenir ses politiques de cohésion sociale.

Le potentiel financier et le revenu moyen par habitant de la ville étant inférieurs à la moyenne nationale, la Ville demeure éligible à la DSU (425^{ème} rang sur 695) et perçoit une quote-part plus importante (répartition de la dotation nationale entre les 695 communes éligibles en 2021).

- La dotation nationale de péréquation (DNP)

Cette dotation a pour objectif de corriger les insuffisances de potentiel financier et de bases d'imposition sur les entreprises (ex-taxe professionnelle), c'est-à-dire de faire de la péréquation sur la richesse fiscale. Au niveau national, l'État a diminué de 3 M€ en 2021 le montant de l'enveloppe de la DNP à répartir entre les communes de métropole par rapport à 2020, soit une enveloppe de 745 M€.

En 2021, la Ville reste éligible à la part principale mais a vu sa dotation diminuer de 9 % à 648 K€. Cette diminution est liée notamment à une diminution de l'écart du potentiel financier de la commune par rapport à la moyenne de la strate (il est 18 % inférieur en 2021 contre 20 % inférieur en 2020) ainsi que la diminution de la valeur de point des communes de - 200 000 habitants nécessaire au calcul de la dotation.

Les autres dotations de l'État

La Ville perçoit d'autres dotations de fonctionnement de la part de l'État, qui ont représenté en 2021 un montant global de 81 K€, en diminution de 14,66 % par rapport à 2020.

VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Nature	Autres dotations de l'Etat	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
743	Dotation spéciale instituteurs	2 808	2 808	0,00%	2 808	0,00%
7461	Dotation générale de décentralisation	6 000		-100,00%		
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle	4 249	4 697	10,55%	4 648	-1,05%
7484	Dotation de recensement	10 350	10 279	-0,69%		-100,00%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	53 550	53 550	0,00%	50 000	-6,63%
748388	Compensation impôt sur les spectacles	23 341	23 341	0,00%	23 341	0,00%
Total		100 298	94 675	-5,61%	80 797	-14,66%

La dotation spéciale instituteurs de 2,8 K€ correspond à la compensation de l'État pour un seul instituteur logé en 2021.

La compensation résultant de la suppression de l'impôt sur les spectacles reste stable car elle est figée sur le produit correspondant perçu par la collectivité en 2013.

La dotation pour les titres sécurisés (50 K€), en diminution de 3 K€ en 2021, correspond au versement par l'Etat d'une compensation pour le fonctionnement des 5 stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité que possède la ville.

Dans le contexte de crise sanitaire, l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter en janvier-février 2022 l'enquête annuelle de recensement initialement prévue en 2021. De ce fait, aucune dotation de recensement n'a été versée par l'Etat en 2021 (- 10 K€).

Les allocations compensatrices

Ces allocations ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes en raison de mesures d'allègements fiscaux décidées par l'État au profit des contribuables.

Nature	Allocations compensatrices	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
74833	Compensation TFPB et TFPNB	172 990	176 053	1,77%	182 529	3,68%
74833	Compensation TFPB et TFPNB des locaux industriels			0,00%	1 122 655	
74835	Compensation TH	1 973 376	2 061 773	4,48%		-100,00%
Total		2 146 365	2 237 826	4,26%	1 305 183	-41,68%

Les compensations liées aux taxes foncières, hors établissements industriels, sont en progression de 3,68 % par rapport à 2020 (+6 K€). Elles correspondent notamment aux compensations relatives aux exonérations de taxe foncière pour les personnes de condition modeste (27 K€) et à l'abattement de 30 % sur les bases de taxes foncières dans les quartiers prioritaires de la ville dans le cadre du contrat de ville (102 K€).

Une nouvelle compensation, de 1,12 M€ en 2021, est versée par l'Etat afin de prendre en charge la perte subie par la commune de l'abattement de 50 % de la valeur locative des établissements industriels applicable en matière de taxe foncière décidé en loi de finances 2021.

Son montant sera égal, chaque année, au produit obtenu en multipliant la perte de bases résultant de cette nouvelle mesure par le taux de TFPB voté en 2020 par la ville.

La compensation TH, liée à l'exonération de taxe d'habitation pour les personnes de condition modeste, s'élevait à 2,06 M€ en 2020.

A compter de 2021, cette compensation est intégrée au sein du coefficient correcteur calculé par la DGFIP dans le cadre du transfert aux communes, à compter de 2021, en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, des recettes de TFPB précédemment perçues par le département.

Les participations

Les subventions de fonctionnement représentent 2,24 M€ en 2021 soit une hausse de 8% par rapport à 2020 (2,07 M€).

Nature	Participations	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
74718	Etat	798 757	1 074 689	34,55%	651 927,00	-39,34%
7472	Région	22 000	0	-100,00%	22 500	
7473	Département	218 178	175 837	-19,41%	217 968	23,96%
74741	Communes membres EPCI	10 087	9 067	-10,11%	9 704	7,03%
74748	Autres communes	22 960	20 068	-12,60%	20 736	3,33%
74771	Fonds Social Européen	81 760	27 507	-66,36%	139 703	526,04%
74778	Autres fonds européens				32 503	
74784	CCAS	26 000	26 000	0,00%	26 000	0,00%
74788	Autres (CAF, ASP,...)	965 998	742 679	-23,12%	1 113 100	49,88%
Total participations		2 145 739	2 075 847	-3,26%	2 234 141	7,63%

Les principales recettes de fonctionnement proviennent de l'Etat et du Département pour l'emploi et l'insertion, et de la CAF pour la mise en œuvre des APE et de l'accueil périscolaire.

Il est à noter la reprise du soutien de nos partenaires privés et publics (Département et Région) pour l'organisation des manifestations grand public (R-POP, Joséphine,...).

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 1,2 M€, en augmentation de 22,44 % par rapport à 2020. L'augmentation s'explique par des locations d'équipements sportifs plus nombreuses en 2021 et l'indemnisation de certains sinistres.

Nature	Autres produits de gestion courante	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
752	Revenus des immeubles	987 791	758 316	-23,23%	863 644	13,89%
75888	Produits divers de gestion courante	346 150	228 950	-33,86%	340 778	48,84%
	Autres produits de gestion courante	1 042	1 260	20,96%	5 900	368,1%
Total Autres produits de gestion courante		1 334 983	988 527	-25,95%	1 210 322	22,44%

- **Les produits financiers (chapitre 76)**

Les produits financiers s'élèvent à 34 K€ et correspondent essentiellement à des échéances d'un emprunt refacturé à La Roche-sur-Yon Agglomération suite au transfert en 2010 de la compétence assainissement pour 33 K€.

- **Les produits spécifiques (chapitre 77)**

Les produits spécifiques s'élèvent à 3,16 M€ et sont en augmentation de 205 % par rapport à 2020. Ils concernent principalement les cessions d'actifs pour 3,10 M€.

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

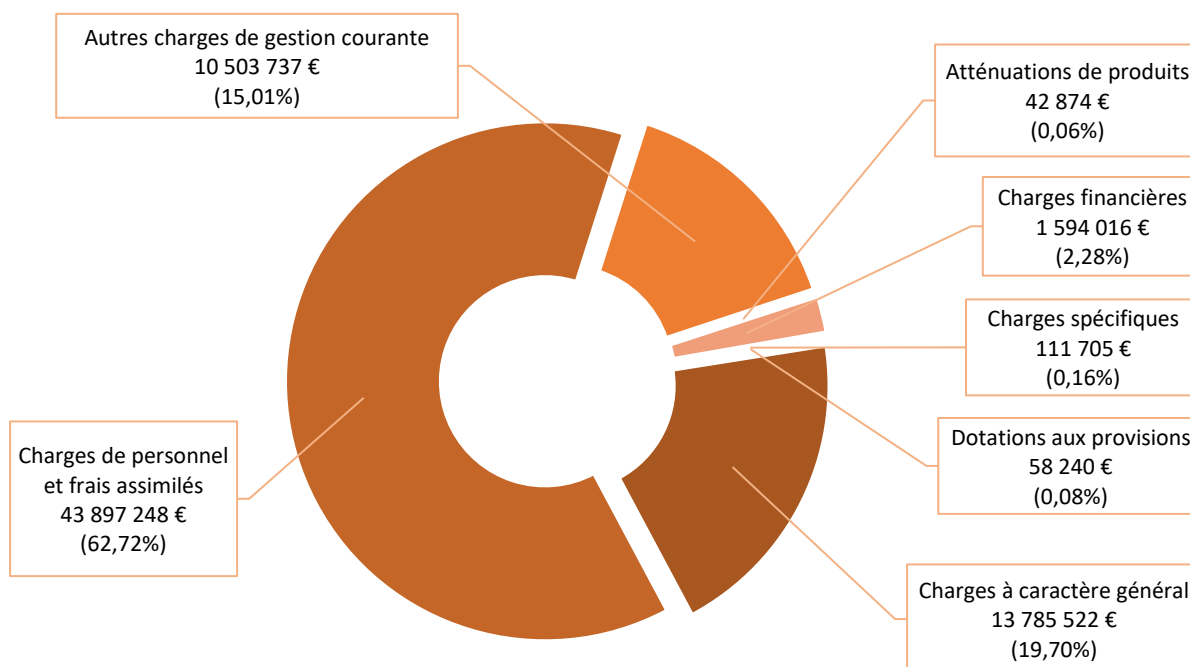
Les atténuations de charges s'élèvent à 568 K€ en 2021, en augmentation de 3,41 % par rapport à 2020. Elles concernent les variations de stocks ainsi que les remboursements de charges des assurances pour le personnel.

c) Les dépenses de fonctionnement

La Ville maintient un niveau de dépenses de fonctionnement inférieur à la moyenne de la strate démographique de 1 199 € par habitant contre 1 319 € pour les communes de 50 000 à 100 000 habitants. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en légère augmentation de 1,11 % par rapport à l'année 2020, ce qui représente 767 K€, pour un montant global de 69,99 M€.

FONCTIONNEMENT	Chap.	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
Charges à caractère général	011	15 024 367	13 484 935	-10,25%	13 785 522	2,23%
Charges de personnel	012	43 455 117	44 027 531	1,32%	43 897 248	-0,30%
Atténuations de produits	014	34 300	47 493	38,46%	42 874	-9,73%
Autres charges de gestion courante	65	9 351 371	9 878 750	5,64%	10 503 737	6,33%
Charges financières	66	1 682 321	1 702 580	1,20%	1 594 016	-6,38%
Charges spécifiques	67	70 628	36 512	-48,30%	111 705	205,94%
Dotations aux provisions	68	48 000	48 220	0,46%	58 240	20,78%
Total dépenses réelles de fonctionnement		69 666 103	69 226 020	-0,63%	69 993 342	1,11%

Elles se répartissent ainsi en 2021 :



• **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Nature	Charges à caractère général	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
602	Achats stockés - autres approvisionnements	1 420 085	1 424 319	0,30%	1 172 861	-17,65%
604	Achats de prestations de service	1 635 975	1 405 464	-14,09%	1 445 495	2,85%
606	Achats non stockés de matières et fournitures	3 231 327	3 078 906	-4,72%	2 960 814	-3,84%
611	Contrats prestations de services avec entreprises	147 851	153 625	3,91%	58 583	-61,87%
613	Locations	945 623	768 368	-18,74%	852 868	11,00%
615	Entretiens et réparations	1 225 745	1 302 315	6,25%	1 406 942	8,03%
616	Primes d'assurances	552 121	333 223	-39,65%	389 526	16,90%
618	Autres services extérieurs	352 492	278 616	-20,96%	325 492	16,82%
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 020 724	807 557	-20,88%	1 024 312	26,84%
623	Publicité, publications, relations publiques	959 804	560 735	-41,58%	870 762	55,29%
624	Transports de biens et transports collectifs	282 896	135 403	-52,14%	136 304	0,67%
625	Déplacements, missions réceptions	45 115	20 307	-54,99%	34 559	70,18%
626	Frais postaux et frais de télécommunications	458 598	453 943	-1,02%	382 179	-15,81%
628	Divers autres services extérieurs	1 791 587	1 881 944	5,04%	1 791 937	-4,78%
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	403 094	411 917	2,19%	385 946	-6,30%
	Autres	551 331	468 292	-15,06%	546 941	16,79%
Total Charges à caractère général		15 024 367	13 484 934	-10,25%	13 785 522	2,23%

Le montant des charges à caractère général s'élève à 13,79 M€, en augmentation de 2,23 % par rapport à 2020, mais restent à un niveau inférieur à 2019, année pré Covid. En effet, les périodes de restrictions liées à la crise sanitaire ont une nouvelle fois conduit à une moindre consommation des crédits, notamment en ce qui concerne les animations et l'organisation d'évènements divers.

Les principales variations concernent :

- Les achats de fournitures stockés (- 439 K€),
- Les contrats et prestations extérieurs (- 95 K€),
- Les frais postaux et de télécommunications (- 72 K€), en raison notamment du déploiement du réseau de fibre optique interne,
- Les achats de repas au centre municipal de restauration (+ 40 K€),
- Le carburant (+ 59 K€),
- Les fournitures d'entretien et d'hygiène (+ 35 K€),
- Les locations de biens (centre de vaccination notamment),
- Les réparations, l'entretien et les contrats de maintenance (+ 106 K€),
- Les contrats d'assurances (+ 56 K€),
- Les formations du personnel (+ 82 K€),
- Les rémunérations d'intermédiaires extérieurs (manifestations culturelles, mise sous pli pour élections, ...) (+ 178 K€),

- Les annonces et insertions (+ 25 K€),
- Les impressions de catalogues et publications (magazines, affiches, plaquettes, ...) (+ 307 K€),
- Les frais de gardiennage, surveillances et entrées (+ 189 K€).

- **Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)**

Les dépenses de personnel forment le principal poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité. Elles sont stables par rapport à 2020 et s'élèvent (flux de mutualisation inclus) à 43,90 M€.

Charges du personnel	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
Dépenses de personnel	34 680 844,34	35 185 266,66	1,45%	35 199 463,31	0,04%
Assurances du personnel	299 316,34	324 540,99	8,43%	3317 431,48	-2,19%
Cotisation CNAS	219 006,00	238 358,78	8,84%	235 320,21	-1,27%
Flux de mutualisation	8 255 950,00	8 279 365,00	0,28%	8 145 033,00	-1,62%
Total	43 455 116,68	44 027 531,43	1,32%	43 897 248,00	-0,30%

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité lié à l'évolution des carrières des agents,
- Une diminution du nombre d'avancements de grade et de promotions internes, conséquence des efforts réalisés dans ce domaine depuis 2015 avec un nombre important d'agents ayant atteint le dernier grade de leur cadre d'emplois,
- Une durée de vacances de postes parfois plus longues en raison des difficultés de recrutement rencontrées, à l'instar de l'ensemble de la fonction publique territoriale, dans certains domaines d'activité,
- Les conséquences contrastées de la crise sanitaire avec le versement d'une prime exceptionnelle d'environ 100 K€ pour les agents particulièrement mobilisés pendant la crise (prime PCA), et en parallèle un moindre recours aux personnels temporaires, apprentis et intervenants occasionnels lié notamment à l'assouplissement de certains protocoles d'encadrement dans le cadre de la gestion,
- Les actions volontaristes mises en œuvre par la Ville afin de conjuguer adaptation continue du service public pour répondre aux besoins des habitants et optimisation de la gestion des ressources humaines.

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Nature	Autres charges de gestion courante	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
653	Indemnités, frais de mission et formation élus	800 654	688 506	-14,01%	662 988	-3,71%
655	Participations obligatoires	1 140 803	1 156 135	1,34%	1 159 909	0,33%
657	Subventions de fonctionnement versées	6 768 119	7 563 419	11,75%	8 433 610	11,51%
658	Charges diverses de gestion courante	594 727	403 772	-32,11%	209 808	-48,04%
	Autres	47 067	66 918	42,18%	37 422	-44,08%
	Total	9 351 371	9 878 750	5,64%	10 503 737	6,33%

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 10,50 M€ en 2021, en hausse de 6,33 % par rapport à 2020 dont les principales variations sont les suivantes :

- L'augmentation de 25 K€ de la subvention versée au CCAS,
- La subvention d'équilibre au budget annexe Restauration collective de 1,26 M€ en hausse de 900 K€ (dont 422 K€ pour compenser le déficit constaté en 2020 en raison du Covid, le reste de l'augmentation étant lié à la baisse des tarifs appliqués aux EHPAD et à l'augmentation de la part des produits bio dans les repas),
- Une diminution des charges diverses de gestion courante de 194 K€.

La ville apporte également un concours important aux associations dans l'organisation de leurs manifestations au travers des avantages en nature : prêts de salles et matériels, aide logistique et technique, mise à disposition de personnel pour un montant de 3,93 M€ en 2021, et les subventions versées aux associations à hauteur de 5,77 M€.

- **Les charges financières (chapitre 66)**

Au budget principal, les charges financières, comprenant les intérêts des emprunts, commissions diverses et frais de gestion de la ligne de trésorerie, de l'exercice 2021 s'élèvent à 1,59 M€, en baisse de 6,38 % par rapport à 2020.

- **Les dépenses spécifiques (chapitre 67)**

Le montant des dépenses spécifiques hors provisions est de 112 K€, en baisse de 67,31% par rapport à 2021. Les dépenses correspondent aux annulations de titres sur exercices antérieurs.

- **Les dotations aux provisions et dépréciations (chapitre 68)**

Le montant des dotations aux provisions est de 58 K€, en augmentation de 20,78% par rapport à 2021. Il correspond aux provisions sur comptes épargnes temps (25 700 €) et aux provisions pour créances douteuses (32 540 €).

3. LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

Budget principal en €		CA 2019	CA 2020	CA 2021
1	Recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions immobilières)	81 873 656,95	81 806 440,77	84 068 908,19
2	Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	68 018 095,27	67 537 787,15	68 384 061,68
3	Epargne de gestion = 1-2	13 855 561,68	14 268 653,62	15 684 846,51
	Taux d'épargne de gestion	16,9%	17,4%	18,7%
4	Charges financières	1 648 008,00	1 688 233,40	1 609 279,99
5	Epargne brute = 3-4	12 207 553,68	12 580 420,22	14 075 566,52
	Taux d'épargne brute*	14,9%	15,4%	16,7%
6	Remboursement capital de la dette (hors cautions et refinancement)	6 700 644,00	6 939 690,76	7 110 836,87
7	Epargne nette = 5-6	5 506 909,68	5 640 729,46	6 964 729,65
	Taux d'épargne nette	6,7%	6,9%	8,3%
8	Recettes d'investissement (hors emprunt)	8 088 034,45	7 971 208,93	7 815 382,78
9	Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	31 591 252,87	22 548 732,92	21 387 400,71
10	Besoin de financement = 9-8-7	17 996 308,74	8 936 794,53	6 607 288,28
	Taux d'autofinancement	17,4%	25,0%	32,6%
11	Encours de dette au 31/12	89 759 959,99	91 820 734,29	91 709 432,38
12	Capacité de désendettement = 11/5	7,35	7,30	6,52

* Le taux d'épargne brute calculé dans ce tableau diffère du ratio règlementaire n°10 indiqué en informations générales du compte administratif (19,7%) calculé en intégrant les produits de cessions immobilières dans les recettes réelles de fonctionnement.

En 2021, les niveaux d'épargne atteignent 14,08 M€ pour l'épargne brute et 6,96 M€ pour l'épargne nette, et progressent respectivement de 11,88 % et 23,47 %. Ces résultats satisfaisants reposent sur la poursuite d'une gestion financière rigoureuse marquée notamment par la maîtrise des charges de fonctionnement de la collectivité.

Afin de financer ces investissements, la collectivité s'appuie, au-delà de l'autofinancement qui couvre une part importante des investissements, sur ses ressources propres d'investissement et sur un recours à l'emprunt maîtrisé.

L'encours de dette atteint ainsi 91,71 M€ au 31 décembre 2021, en légère diminution par rapport à 2020 (91,82 M€). Ce niveau d'endettement est conforme à la stratégie municipale, dont il constitue d'ailleurs l'un des leviers. Avec une capacité de désendettement de 6,52 ans (inférieure à la moyenne de la strate), la solvabilité reste très en-deçà des seuils d'alerte, et témoigne des marges de manœuvre disponibles pour financer les projets communaux

4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'équilibre global de la section d'investissement du budget principal se décompose ainsi :

BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT

Remboursement capital dette 7,11 M€		Epargne brute 14,08 M€	
Dépenses d'investissement 25,68 M€	Dépenses d'équipement 20,25 M€	Epargne nette 6,96 M€	FCTVA, dotations et subventions 7,81 M€
	Autres dépenses d'investissement 1,14 M€		Emprunts 7,00 M€
	Refinancement de dette 4,29 M€		Refinancement de dette 4,29 M€
Recettes d'investissement 19,10 M€			

Total des dépenses 32,79 M€

Total des recettes (hors autofinancement) 19,10 M€

a) Résultat de clôture de la section d'investissement

Le total des recettes émises s'élève à 39 744 628,23 €, dont 27 113 689,27 € en recettes réelles et 12 630 938,96 € en recettes d'opérations d'ordres.

Quant aux dépenses émises, leur montant est de 37 594 325,14 € dont 32 786 244,95 € de dépenses réelles et 4 808 080,19 € de dépenses d'opérations d'ordre.

En section d'investissement, le résultat de l'exercice 2021 est de 2 150 303,09 €.

Le résultat de clôture de l'exercice précédent (2020) s'élève à - 7 945 608,41 €.

Le résultat de clôture de la section d'investissement s'établit donc ainsi :

Résultat reporté exercice 2020 :	-7 945 608,41 €
Résultat exercice 2021 :	2 150 303,09 €
Résultat de clôture 2021 :	-5 795 305,32 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à - 5 795 305,32 € en 2021.

b) Les dépenses réelles d'investissement (hors résultat reporté)

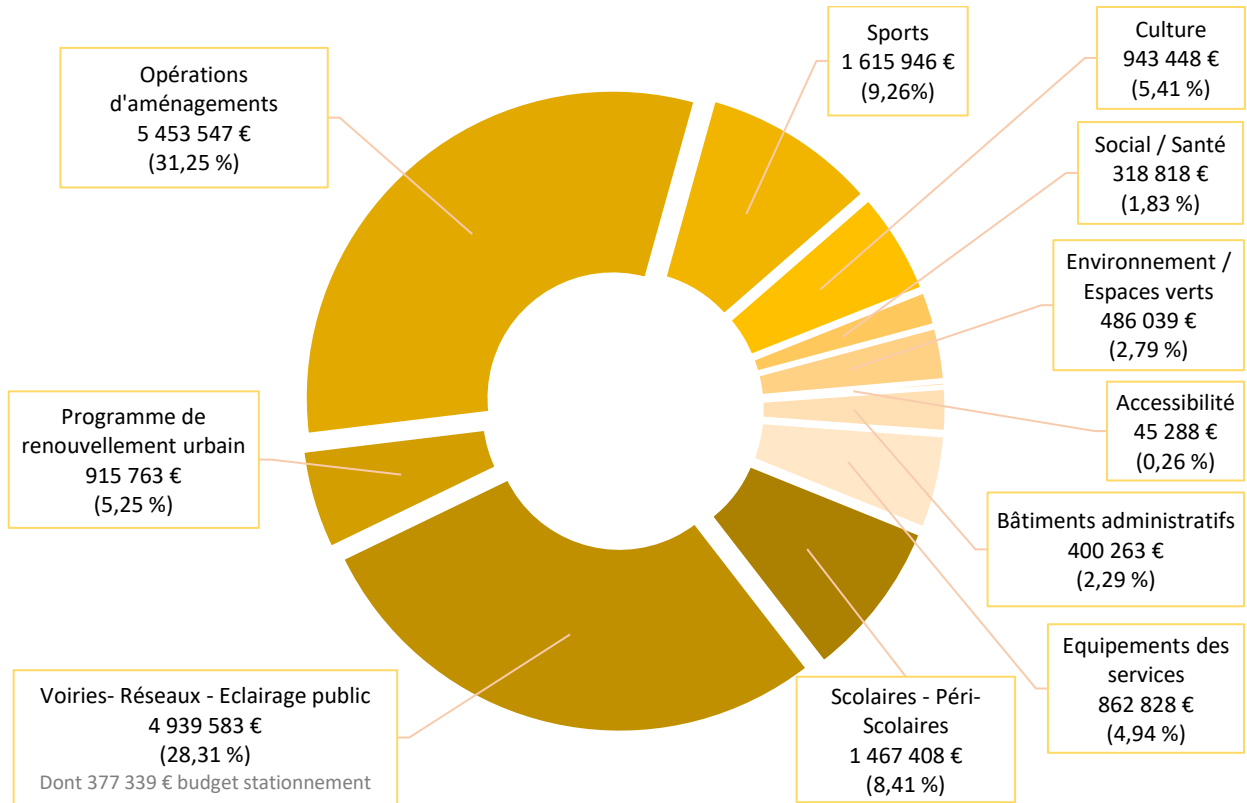
Le montant des dépenses réelles d'investissement (hors résultat reporté) s'élève à 32,79 M€, leur évolution est retracée de 2019 à 2021 dans le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT	Chap.	CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
Dotations fonds divers et réserves	10	837 280	787 218	-5,98%		
Subventions d'investissement	13	588 153	12 174	-97,93%	1 141 587	9277,47%
Emprunts et dettes assimilées	16 hors 166	6 702 644	6 942 554	3,58%	7 112 312	2,45%
Refinancement de la dette	166				4 288 007	
Immobilisations incorporelles	20	731 677	578 499	-20,94%	341 521	-40,96%
Subventions d'équipements versées	204	2 259 563	1 912 675	-15,35%	1 436 904	-24,87%
Immobilisations corporelles	21	10 670 084	9 455 749	-11,38%	11 310 631	19,62%
Immobilisations en cours	23	15 603 332	9 673 474	-38,00%	6 671 983	-31,03%
Participations et créances rattachées	26	83 300	113 300	36,01%	83 300	-26,48%
Autres immobilisations financières	27	1 450 000	800 000	-44,83%	400 000	-50,00%
Opération pour compte de tiers	458148	65 991				
Total dépenses réelles d'investissement		38 992 025	30 275 641	-22,35%	32 786 245	8,29%

Les dépenses d'équipement sont réparties entre les opérations structurantes pour 12,13 M€ et les opérations récurrentes pour 5,32 M€.

Le pourcentage d'exécution des crédits inscrits au PPI pour l'année est de 79,52 % (restes à réaliser compris et tous budgets confondus).

La répartition par enveloppes du PPI se traduit ainsi :



Les principales opérations sont les suivantes :

Scolaires et péri-scolaires :

1 467 K€



- Travaux maintenance groupes scolaires et CMR 576 K€
- Restructuration et extension Ecole Jean Roy 112 K€
- Rénovation centre médico scolaire M. Pagnol 293 K€
- Réhabilitation école Montjoie / Laennec 117 K€

Voiries réseaux éclairage public :

4 940 K€



- Requalification des Halles 850 K€
- Travaux de voiries et trottoirs 1 471 K€
- Réhabilitation des ouvrages d'art public (Rue Ecquebouille, pont Solferino, falaise Rosa Luxemburg, Chemin du renou) 642 K€
- Jalonnement mobiliers urbains (Signalétique chemins doux, abris vélos, jalonnement piétons et cycles pentagone) 452 K€
- Entretien éclairage public Sydev 430 K€
- Aménagement piste cyclables et liaisons douces (Lycée nature) 382 K€
- Aménagement abords ilot de la poste (modulaires bois) 356 K€
- Travaux de voiries (travaux en régie, chemins ruraux) 120 K€

Programme renouvellement urbain :

916 K€



- PRIR Vigne aux roses, parc urbain et voiries 916 K€

Opérations d'aménagements :

5 454 K€



- Requalification du quartier des Halles 2 006 K€
- Quartier du bourg, espaces publics 1 958 K€
- Réserves foncières (Ex IUFM, Maison bourg) 1 173 K€
- Requalification quartier La Garenne 296 K€

Sports :

1 616 K€

- Rénovation équipements sportifs 973 K€
- Travaux maintenance bâtiments sportifs (96 K€, Terres noires, 122 K€ Aménagement aire stockage CTM, 94K€ stades) 516 K€

Culture :

944 K€

- Eglise saint Louis 696 K€
- Ilot Piobetta (Cinéma, coque en VEFA) 117 K€
- Maintenance œuvres et numérisation des archives 117 K€

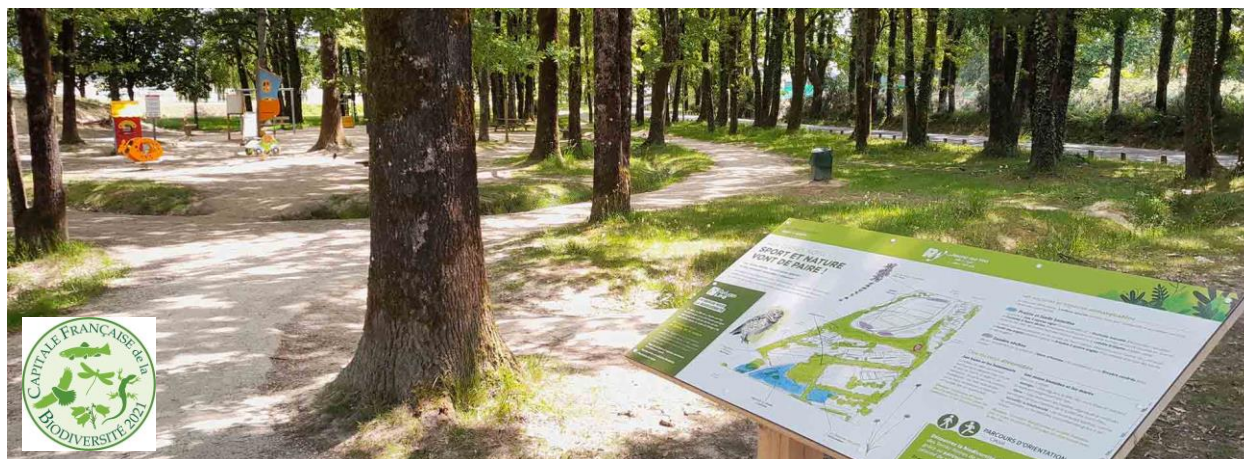
Social / Santé :

319 K€

- Aménagement provisoire des locaux syndicaux, site ex IUFM 245 K€
- Travaux bâtiments sociaux et santé 56 K€

Environnement espaces verts :

486 K€



- Aménagements paysagers 75 K€

- Stratégie ville bioclimatique 86 K€
- Requalification espaces verts urbains 64 K€
- Plan de gestion de l'arbre 64 K€
- Aménagement des cimetières 63 K€

Accessibilité : 45 K€

- Accessibilité groupe scolaire Flora Tristan, Salle omnisport Jean Yole 32 K€
- Accès PMR (rues et places) 13 K€

Bâtiments administratifs : 400 K€

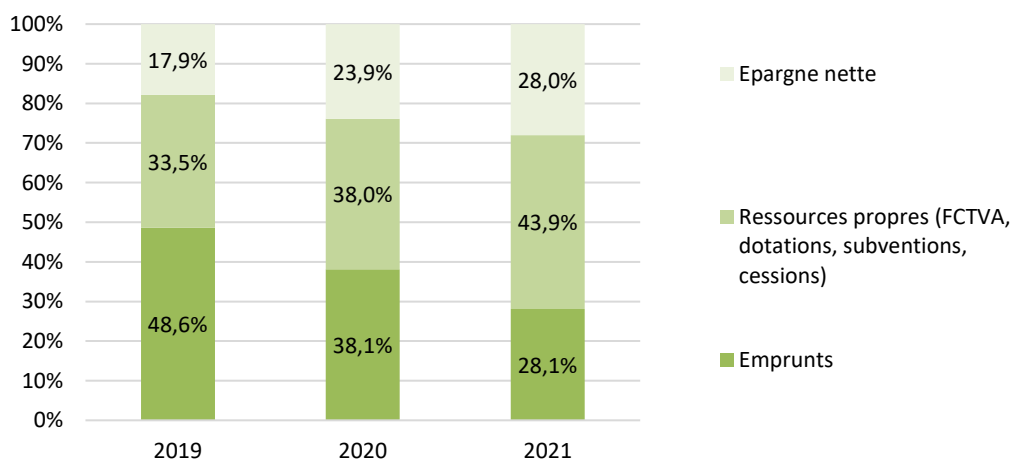
- Hôtel de Ville et d'Agglomération, musée napoléonien 231 K€
- Travaux bâtiments administratifs 140 K€

Equipements des services : 863 K€

c) Le financement des équipements

- La structure des recettes d'investissement

Structure des recettes d'investissement du budget principal



Afin de financer la section d'investissement, les ressources internes d'une collectivité sont composées de l'épargne nette, des produits de cessions provenant de la section de fonctionnement, du FCTVA, et des dotations et subventions reçues inscrites en section d'investissement.

En 2021, les ressources internes ont représenté 71,9 % des recettes d'investissement contre 61,9 % en 2020 et 51,4 % en 2019 alors que les ressources externes, que sont les emprunts nouveaux, ont représenté 28,1 % en 2021 contre 38,1 % en 2020 et 48,6 % en 2019.

Nature		CA 2019	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution
10222	FCTVA	2 351 462	3 907 232	66,16%	3 446 179	-11,80%
10226	Taxe d'aménagement	780 308	731 039	-6,31%	827 646	13,22%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	13 208 636	7 385 935	-44,08%	8 010 299	8,45%
131-132 133-134	Subventions d'équipement reçues	3 030 732	2 848 545	-6,01%	3 156 195	10,80%
1345	Amendes de police	412 933	378 200	-8,41%	175 950	-53,48%
16 hors 166	Emprunts nouveaux et cautions	15 002 814	9 000 000	-40,01%	7 000 000	-22,22%
166	Refinancement de la dette				4 288 007	
27	Autres immobilisations financières	97 482	103 260	5,93%	37 571	-63,62%
	Autres	1 412 303	2 933	-99,79%	171 842	5759,77%
Total recettes réelles d'investissement		36 296 670	24 357 144	-32,89%	27 113 689	11,32%

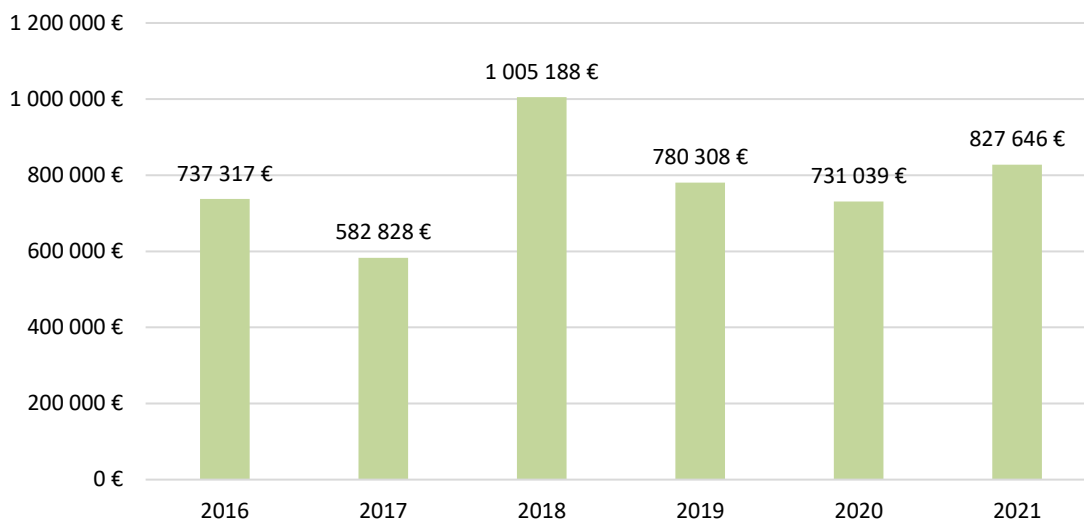
Le montant total des recettes réelles d'investissement (refinancement de dette inclus) s'élève à 27,11 M€.

- **FCTVA et dotations (chapitre 10)**

- Le montant du FCTVA perçu en 2021 s'élève à 3,45 M€, en baisse de 11,80 %, et correspond à la récupération d'une partie de la TVA afférente aux dépenses d'investissement payées en 2019 qui ont été d'un montant inférieur à l'exercice 2018, année de référence pour le FCTVA perçu en 2020,
- Le produit de Taxe d'aménagement est en augmentation de 13,22 % par rapport à 2020 et suit la tendance observée sur l'évolution en 2021 des droits de mutation sur les ventes immobilières.

Cette taxe est due pour toutes les opérations d'aménagement et de construction nécessitant une autorisation d'urbanisme.

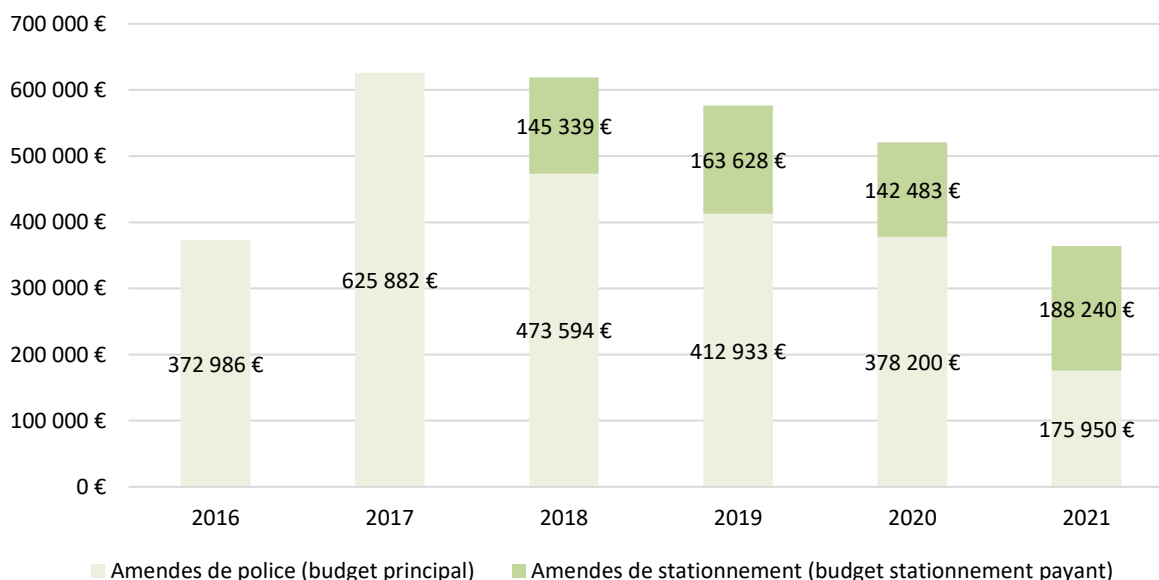
Evolution de la taxe d'aménagement



- Le produit des amendes de police perçu en 2021 a diminué de 53,48 % par rapport à 2020.

Depuis 2018, la décentralisation du stationnement payant, avec la mise en place du forfait post-stationnement (FPS) a entraîné une nouvelle répartition avec le produit des amendes de stationnement imputé au budget annexe stationnement payant et les amendes de police au budget principal

Evolution du produit des amendes de police et de stationnement



Le calcul du produit des amendes de police reçu en 2021 correspond à la répartition du produit au titre de l'année 2020. Cette répartition est calculée à partir d'une valeur du point 2020 fixée au niveau national par le Comité des Finances locales et du nombre d'amendes dressées en 2019 par la police municipale, la police nationale et la gendarmerie sur le territoire communal.

- **Les subventions d'équipement**

En 2021, les subventions d'investissement s'élèvent à 3,16 M€, soit une évolution de 10,80 % par rapport à 2020.

Parmi les différents projets financés, la ville a notamment bénéficié de 321 K€ pour développer les liaisons douces sur les axes Sully, Lycée Nature, Pompidou et Larminat.



Par ailleurs, des projets importants ont été soutenus, tels la rénovation de la rue Ecquebouille (123 K€) et les requalifications des secteurs des halles (700 K€) et de l'ex-IUFM (479 K€).

Enfin, la Ville s'est mobilisée pour solliciter le plan de relance de l'Etat et a ainsi perçu 501 K€ pour les projets suivants :

- | | |
|--|--------|
| • Rénovation de l'Eglise Saint-Louis | 171 K€ |
| • Aménagement du musée provisoire | 150 K€ |
| • Aide à la densification (forfait corrélé aux permis de construire) | 99 K€ |
| • Aménagement de la liaison douce Pompidou | 81 K€ |



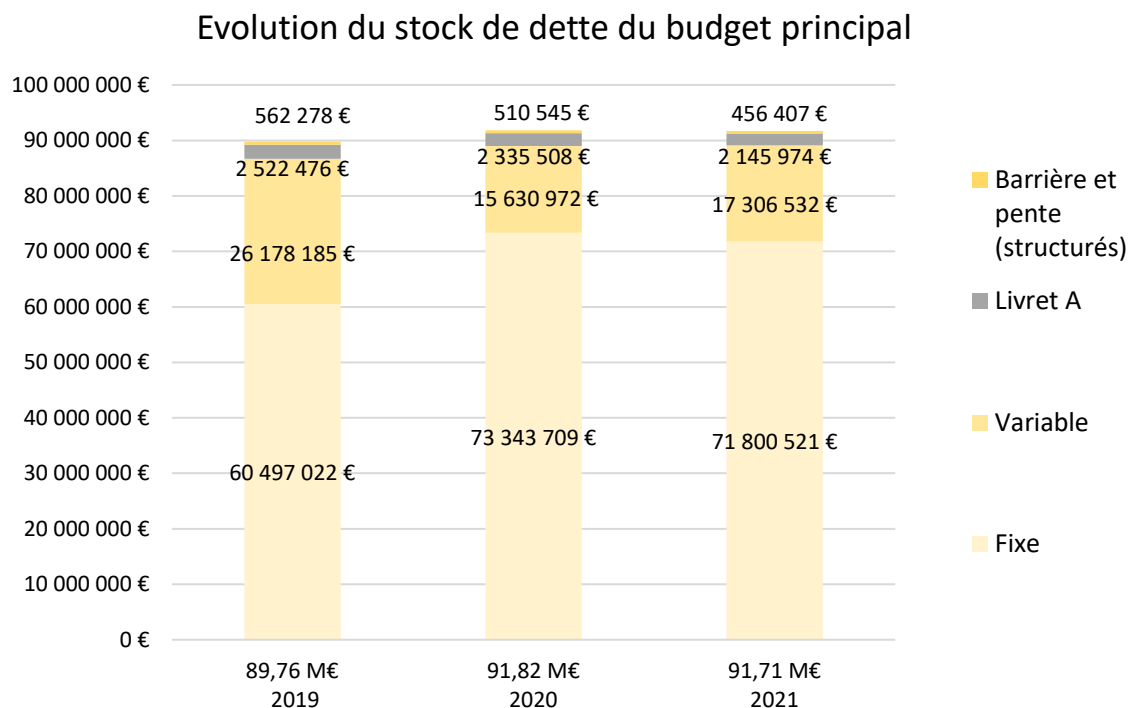
- **La dette sur le budget principal (chapitre 16)**

Évolution du stock de dette

Le stock de dette s'élève au 31 décembre 2021 à 91,71 M€ et est en baisse de 111 K€ par rapport à 2020.

En effet, le remboursement du capital de la dette a atteint 7,11 M€ en 2021 contre un flux de nouveaux emprunts souscrits pour un montant de 7 M€. Ces emprunts ont permis de financer 20,25 M€ d'opérations inscrites au programme d'investissements PPI 2021-2026, soit un taux de recours à l'emprunt de 35 % pour financer les investissements :

- Le solde de 2 M€ d'un emprunt de 5 M€ auprès de la Banque postale sur 20 ans à un taux fixe de 1,10 %,
- 5 M€ auprès de La Banque postale sur 20 ans à un taux fixe de 0,61 %.

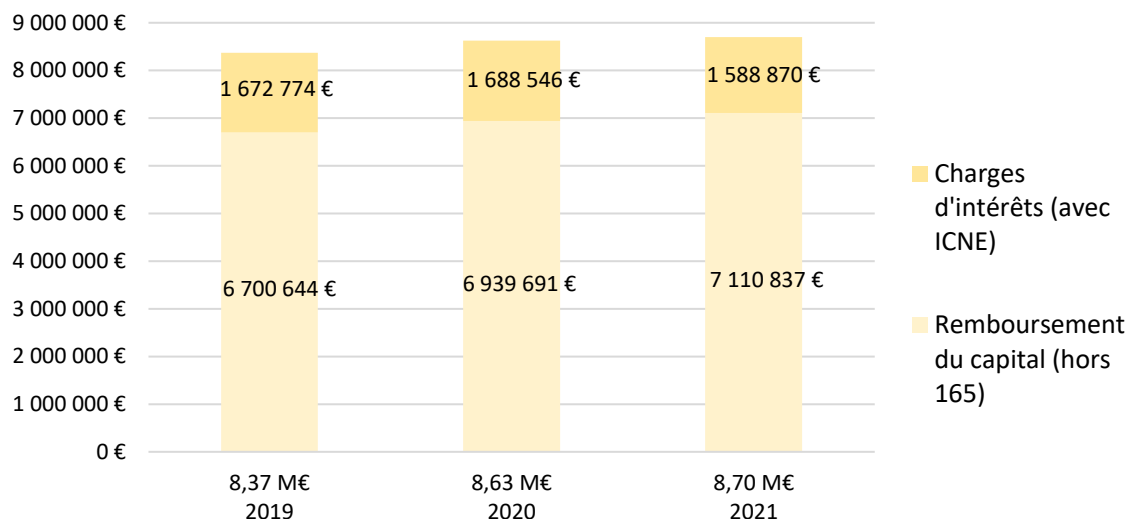


Répartition de l'encours de dette

Compte tenu des taux d'intérêt faibles, la collectivité contracte les nouveaux emprunts à taux fixe. Son encours à taux fixe est donc majoritaire dans l'encours de la dette du budget principal : 78 % de son encours est à taux fixe, 19 % à taux variable, 2,50 % indexé sur le livret A et seulement 0,5 % sur un emprunt structuré qui présente un risque financier minime (emprunt à barrière).

Annuité

Evolution de l'annuité au budget principal



L'annuité dépensée par la Ville en 2021 s'élève à 8,70 M€, en augmentation de 0,8 % par rapport à 2020, soit une hausse de 71 K€.

Le ratio charges financières/encours de dette, qui mesure le coût financier de la dette (remboursement des intérêts des emprunts principalement), s'élève à 1,74 % contre 2,3 % pour la moyenne des communes appartenant à une communauté d'Agglomération (ratio 2020 AMF-Banque postale).

Ratios

Ratios de dette de la Roche-sur-Yon comparés au ratio moyen de la strate	2019		2020		2021	
	Ville	Moyenne de la strate (*)	Ville	Moyenne de la strate (*)	Ville	Moyenne de la strate (*)
Annuité en euros / habitant	147	168	149	162	150	nd
Encours de dette en euros / habitant	1 575	1 447	1 591	1 410	1 578	1 367
Ratio de désendettement (en années)	7,35	6,40	7,30	6,00	6,52	7,30
Marge d'autofinancement courant	90,8%	95,5%	83,6%	94,5%	88,0%	95,0%

(*) Sources :
 Annuités : DGFIP - communes de 50 à 100 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU) - exercices 2019 et 2020
 Encours de dette : DGCL à partir du traitement des données de gestion DGFIP (comptes de gestion - ratios financiers 2020 Communes de 50 à 100 000 hab.)
 Ratio de désendettement : DGFIP - Les collectivités locales en chiffres 2021 - Les comptes des communes de 10.000 habitants et plus

L'annuité et l'encours de dette par habitant s'élèvent respectivement à 150 € et 1 578 € à la fin de l'exercice 2021.

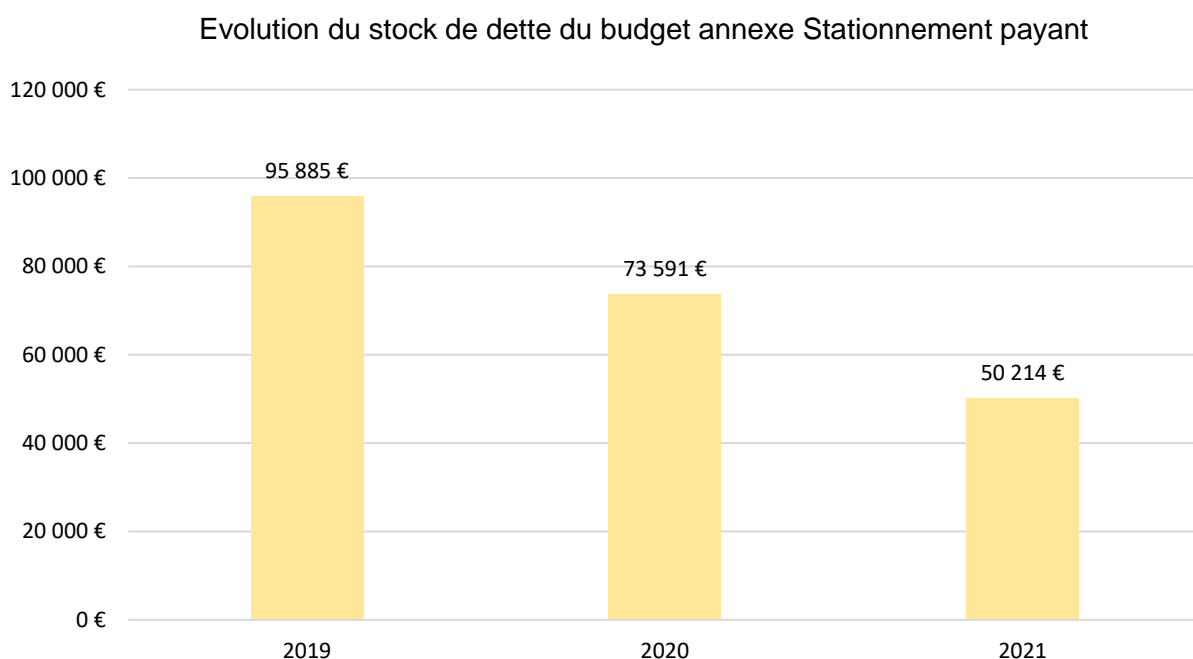
Si l'encours de dette par habitant est légèrement supérieur à la moyenne de la strate, la ville conserve une **marge d'autofinancement courant**, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer l'investissement

une fois les charges obligatoires et les remboursements de dette payés inférieure à la moyenne de la strate (88,0 % contre 95,0 %).

La capacité de désendettement, exprimée en nombre d'années, indique la durée nécessaire pour rembourser l'intégralité de la dette en y consacrant la totalité de son épargne brute. Elle se situe en 2021 à 6,52 (contre 7,30 ans en 2020) et est inférieure à la moyenne de la strate (7,3 ans en 2020) et inférieure au premier seuil d'alerte à 12 ans. Celle-ci était estimée à 8,24 ans lors du DOB 2022.

La dette sur les budgets annexes

Depuis 2019, le budget « Stationnement payant » est le seul budget annexe endetté et présente un désendettement de 23 K€ sur l'exercice 2021.



L'encours de dette du budget annexe Stationnement payant de 50 K€ en 2021 ne représente que 0,86 € par habitant contre 42 € par habitant pour les budgets annexes des communes comprises entre 30 000 et 100 000 habitants (ratio 2020 AMF-Banque postale).

5. RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE

Le compte administratif 2021 du budget principal présente un résultat global de clôture de l'exercice 2021, de 10 079 891,84 € qui se décompose de la façon suivante :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement	9 351 819,65 €
Résultat de clôture de la section d'investissement	2 150 303,09 €
Solde des restes à réaliser	-1 422 230,90 €
Résultat global de clôture 2021	10 079 891,84 €

6. BUDGETS ANNEXES

En complément du budget principal, le budget de la Ville comporte trois budgets annexes.

a) Le budget « Restauration Collective »

• FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Chap	CA 2021	RECETTES	Chap	CA 2021
Charges à caractère général	011	1 998 221,85	Produits des services du domaine	70	2 739 473,88
Charges de personnel	012	1 564 253,43			
Autres charges de gestion courante	65	5 319,33	Autres produits de gestion courante	75	1 257 268,48
			Produits spécifiques	77	1 113,81
Dépenses réelles		3 567 794,61	Recettes réelles		3 997 856,17
Opérations d'ordre entre sections	042	38 896,64			
Dépenses d'opérations d'ordre		38 896,64	Recettes d'opérations d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES		3 606 691,25	TOTAL DES RECETTES		3 997 856,17
			Excédent de fonctionnement 2021		391 164,92
Déficit antérieur		422 331,78			

Les dépenses réelles de fonctionnement du Centre Municipal de Restauration s'élèvent à 3,57 M€ et sont en hausse de 9,33 % par rapport à 2020.

Les frais de personnel de 1,56 M€, en hausse de 10,86 % et les charges à caractère général de 2 M€ en hausse également de 7,87 % constituent l'essentiel des dépenses de fonctionnement.

Ces augmentations et diminutions s'expliquent pour les charges à caractère général par :

- Une hausse des produits alimentaires pour 861 419 repas en 2021 contre 766 077 en 2020, soit 95 342 repas supplémentaires + 145 560 €
- Une externalisation de l'entretien et des réparations du matériel, + 9 800 €
- Des acquisitions de petits matériels et équipement, + 11 819 €
- Des fournitures d'hygiène et d'entretien. - 8 900 €

Le budget principal abonde la section de fonctionnement de 1 257 268 € contre 357 535 € en 2020.
Le résultat de fonctionnement est excédentaire de 391 164,92 € et permet d'absorber le déficit antérieur.

• **INVESTISSEMENT**

DEPENSES	Chap	CA 2021	RECETTES	Chap	CA 2021
Immobilisations corporelles	21	63 886,37	Subventions d'investissement	13	1 543,68
Dépenses réelles		63 886,37	Recettes réelles		1 543,68
			Opérations d'ordre entre sections	040	38 896,64
Dépenses d'opérations d'ordre		0,00	Recettes d'opérations d'ordre		38 896,64
TOTAL DES DEPENSES		63 886,37	TOTAL DES RECETTES		40 440,32
Déficit d'investissement		23 446,05			
Restes à réaliser		35 071,29	Restes à réaliser		
			Excédent antérieur		81 865,63

Les dépenses réelles d'investissement concernent l'achat de matériel pour 64 K€.

b) **Le budget « Stationnement Payant »**

• **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	Chap	CA 2021	RECETTES	Chap	CA 2021
Charges à caractère général	011	197 320,00	Atténuations de charges	013	70 654,62
Charges de personnel	012	553 299,36	Produits des services du domaine	70	221 132,10
Autres charges de gestion courante	65	49 324,21	Dotations et participations	74	381 292,00
Charges financières	66	3 006,45	Autres produits de gestion courante	75	609 876,57
Charges spécifiques	67	940,57			
Dépenses réelles		803 890,59	Recettes réelles		1 282 955,29
Opérations d'ordre entre sections	042	292 085,14			
Dépenses d'opérations d'ordre		286 357,88	Recettes d'opérations d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES		1 095 975,73	TOTAL DES RECETTES		1 282 955,29
Déficit de fonctionnement			Excédent de fonctionnement		186 979,56
Déficit antérieur		40 427,78	Excédent antérieur		

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 804 K€, en augmentation de 10,78 % par rapport à 2020. Elles sont constituées essentiellement des charges à caractère général (+ 10,65 %) et des charges de personnel.

VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Les principales évolutions des charges à caractère général concernent :

• Les fluides	- 7 465 €
• L'entretien et réparation du matériel	- 8 659 €
• Les contrats de maintenance	+ 10 180 €
• La collecte de transports de fonds	+ 15 700 €
• Les frais d'abonnements pour les applications	+ 15 381 €

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 1 283 K€ et sont en augmentation de 114 %. Cette augmentation s'explique la reprise de l'activité et la dotation par l'état, de compensation suite à la perte de recettes en 2020, pour 381 K€.

Pour le stationnement payant des parkings fermés, l'augmentation est de 46 K€, pour les stationnements payant des rues et parkings non clos, elle s'élève à 143 K€ et sur les forfaits post stationnement de 45 K€.

• INVESTISSEMENT

DEPENSES	Chap	CA 2021	RECETTES	Chap	CA 2021
Emprunts et dettes assimilées	16	23 376,78			
Immobilisations incorporelles	20				
Immobilisations corporelles	21	65 291,88			
Immobilisations en cours	23	321 770,30			
Dépenses réelles		410 438,96	Recettes réelles		0,00
Opérations d'ordre entre sections	040	0,00	Opérations d'ordre entre sections	040	292 085,14
Dépenses d'opérations d'ordre		0,00	Recettes d'opérations d'ordre		292 085,14
TOTAL DES DEPENSES		410 438,96	TOTAL DES RECETTES		292 085,14
Déficit d'investissement		118 353,82			
Déficit antérieur		18 371,07			

En section d'investissement, les dépenses réelles se montent à 410 K€ et concernent la poursuite de l'aménagement du parking du boulevard Leclerc et la réhabilitation du parking des Halles.

c) Le budget « Services Extérieurs Pompes Funèbres »

• FONCTIONNEMENT

Le budget Services Extérieurs Pompes Funèbres retrace les opérations comptables liées aux services exercés dans le champ concurrentiel (crémation, fossoyage et curage des tombes).

DEPENSES	Chap	CA 2021	RECETTES	Chap	CA 2021
Charges à caractère général	011	17 241,00	Produits des services du domaine	70	8 107,75
Charges de personnel	012	52 683,00	Autres produits de gestion courante	75	82 547,14
Dépenses réelles de fonctionnement		70 104,00	Recettes réelles de fonctionnement		90 654,89
Opérations d'ordre entre sections	042	141,00			
Dépenses d'opérations d'ordre		141,00	Recettes d'opérations d'ordre		0,00
TOTAL DES DEPENSES		70 245,00	TOTAL DES RECETTES		90 654,89
			Excédent de fonctionnement		20 409,89
			Excédent antérieur		674 460,25

En section de fonctionnement, les dépenses réelles représentent 70 K€. Elles sont constituées de la taxe foncière (4,9 K€), de la refacturation de frais annexes au budget principal (12,4 K€) et la refacturation des frais de personnels au budget principal (53 K€). Pour 2021, elles sont en augmentation de 2,47 %.

Les produits sont représentés par les redevances d'inhumation, de creusement des fosses, des concessions et taxes associées (8,1 K€), la redevance versée par le délégataire (83 K€) et de la refacturation de la taxe foncière. Elles sont en baisse (28,19 %) par rapport à 2020 et s'explique par la suppression de la taxe de crémation au 1^{er} janvier 2021.

• INVESTISSEMENT

DEPENSES	Chap	CA 2021	RECETTES	Chap	CA 2021
Dépenses réelles		0,00	Recettes réelles		0,00
			Opérations d'ordre entre sections	040	141,00
Dépenses d'opérations d'ordre		0,00	Recettes d'opérations d'ordre		141,00
TOTAL DES DEPENSES		0,00	TOTAL DES RECETTES		141,00
			Excédent de fonctionnement		141,00
			Excédent antérieur		44 140,80

En section d'investissement, les écritures concernent les opérations d'ordre entre sections (amortissement).

7. RESULTATS CONSOLIDES 2021

Les budgets de la ville de La Roche-sur-Yon affichent les résultats suivants pour l'année 2021 :

RESULTATS	BUDGETS				TOTAL
	Principal	Centre Municipal Restauration	Stationnement	Pompes funèbres	
FONCTIONNEMENT					
Recettes	89 732 654	3 997 856	1 282 955	90 655	95 104 121
Dépenses	80 380 835	3 606 691	1 095 976	70 245	85 153 747
RESULTAT 2021	9 351 820	391 165	186 980	20 410	9 950 374
<i>Résultat antérieur</i>	<i>2 145 247</i>	<i>-422 332</i>	<i>-40 428</i>	<i>674 460</i>	<i>2 356 947</i>
INVESTISSEMENT					
Recettes	39 744 628	40 440	292 085	141	40 077 295
Dépenses	37 594 325	63 886	410 439		38 068 650
RESULTAT 2021	2 150 303	-23 446	-118 354	141	2 008 644
<i>Résultat antérieur</i>	<i>-7 945 608</i>	<i>81 866</i>	<i>-18 371</i>	<i>44 141</i>	<i>-7 837 973</i>
RESTES A REALISER (RAR)					
Recettes	1 092 953				1 092 953
Dépenses	2 515 184	35 071	357 506		2 907 761
Solde	-1 422 231	-35 071	-357 506		-1 814 808
RESULTAT 2021 CORRIGE (RAR INCLUS)	10 079 892	332 648	-288 880	20 551	10 144 210
<i>RESULTAT CUMULE GLOBAL (RAR INCLUS)</i>	<i>4 279 530</i>	<i>-7 819</i>	<i>-347 679</i>	<i>739 152</i>	<i>4 663 184</i>